

# Avis public



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

**Montréal** 

## DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi, 6 juin 2023, au Belvédère de Pointe-aux-Trembles**, sur le site extérieur de la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, les demandes de dérogations mineures suivantes :

**12155, boulevard Rivière-des-Prairies - Lot numéro 1 509 906 - District de La Pointe-aux-Prairies**

- Permettre l'installation d'un équipement mécanique devant une façade autre que la façade principale, au lieu d'une autre cour, tel qu'exigé à l'article 138 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).
- Permettre l'installation d'un équipement mécanique au sol et visible à partir du domaine public d'une hauteur de 3,11 mètres ou moins, au lieu de 2 mètres tel qu'exigé dans l'application de l'article 148 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 17 mai 2023

Le secrétaire d'arrondissement  
Me Joseph Araj

*Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :*

*[www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*